

Devenir Acteur PRAP secteur sanitaire et social (PRAP 2S)

« Prévention des Risques liés à l'Activité Physique »

Sanitaire et médico-social

Maintien et actualisation des compétences

Santé et
sécurité au
travail

Prérequis : Être titulaire du certificat PRAP 2S

Public : Acteur PRAP

Délai d'accès : En inter selon un calendrier de programmation, en intra avec une intervention garantie sous un délai de 8 semaines selon les besoins

Accessibilité : Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous êtes en situation de handicap ? contactez notre référent handicap Mme BEURGUET - 05 49 43 86 68

Durée : 2 jours

14 heures

STAGIAIRES

De 4 à 10 stagiaires

MODALITES D'EVALUATION

Evaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation et certification finale.

Renouvellement du certificat d'Acteur PRAP IBC à l'issue de la formation sous réserve de satisfaction des critères d'évaluation d'une durée de validité de 24 mois. Le certificat est délivré par l'INRS et le réseau Prévention

Cette formation fait l'objet d'un MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) obligatoire à réaliser tous les 2 ans

MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Apports de connaissance
Echanges interactifs avec les stagiaires
Mises en situation pédagogiques
Etude de cas pratiques

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur PRAP IBC certifié et à jour de son recyclage

TARIF

Tarif stagiaire : 474.00€

Tarif groupe : Nous consulter

EN SAVOIR PLUS

www.msaservices-poitou.fr

05 49 43 86 68

formation@msaservices-poitou.fr

CONDITION DE REUSSITE DE LA DEMARCHE PRAP

- Engagement de l'entreprise : pour être efficace, la formation PRAP doit être soutenue par l'encadrement.
- Un groupe Pilote et des groupes de travail doivent être mis en place à l'issue de la formation.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Actualiser et valider les compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé.
- Proposer de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité du soin dispensé.

PROGRAMME

Domaine de compétence 1 – Continuer en tant qu'acteur de prévention des risques lié à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Poursuivre son action dans la prévention ainsi que risques de son métier

Domaine de compétences 2 – Retour d'expérience des observations et analyse des situations de travail, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Revoir les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé en lien avec les expériences passées

Domaine de compétences 3 – Retour d'expérience sur la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

- Présentation des analyses réalisées sur les postes de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Les manutentions basées sur les mouvements naturels du corps humain
- Les manutentions protectrices adaptées à la personne aidée
- L'utilisation des aides techniques préventives

Domaine de compétences 4 – Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi